

COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-DIV-020

portant fermeture exceptionnelle du cimetière dans le cadre d'exhumations administratives

Le Maire de PELTRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté portant règlement intérieur du cimetière,

VU la demande faite par l'entreprise CIMTEA dans le cadre de la procédure de reprise de tombes lancée le 24/09/2015, date du premier constat d'huissier,

ARRETE

Article 1 : Le cimetière communal de Peltre sera exceptionnellement fermé à compter du lundi 15 avril 2024 jusqu'à la fin des travaux, en raison de travaux d'exhumations administratives s'inscrivant dans le cadre de la reprise de concessions effectuée pour le compte de la commune.

Article 2 : La société CIMTEA est chargée des travaux et est habilitée à cet effet à intervenir au cimetière communal aux dates et heures précitées sous réserve de respecter leurs obligations légales et réglementaires.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Entreprise CIMTEA
- Les services de la gendarmerie de Verny
- Affiché en Mairie.



PELTRE, le 9 avril 2024

Le Maire,

Walter KURTZMANN